Haro sur l'exclusion

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1515

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008558

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Haro sur l'exclusion

Le projet de revenu minimum de réinsertion proposé aux genevois suscite des réactions controversées à droite et à gauche. Analyse et décryptage.

«Non à l'exclusion» proclament les adversaires du revenu minimum de réinsertion (RMR) sur leur affiche référendaire. Pour la même raison, la gauche unanime recommande l'acceptation du projet. A Genève règne une belle unanimité contre l'exclusion sociale. Aux citoyennes et citoyens de tenter de comprendre. Un décryptage d'autant plus difficile que le précédent gouvernement, à majorité bourgeoise, avait élaboré le projet de RMR sous la houlette du radical Guy-Olivier Segond, alors que l'actuel Conseil d'Etat, toujours majoritairement bourgeois, s'en distance.

La solution genevoise n'a rien de révolutionnaire. Elle ne fait que confirmer une évolution décennale: en 1992, un revenu minimum d'aide sociale est garanti aux rentiers bénéficiaires de l'aide complémentaire ; dès 1995, les chômeurs bénéficient de ce revenu en échange d'une contre-prestation; et en 1998, les prestations d'assistance aux résidents d'EMS sont remplacées par une subvention versée directement aux établissements médico-sociaux. Le RMR concrétise le droit à des conditions minimales d'existence, droit reconnu par le Tribunal fédéral et ancré dans la nouvelle Constitution fédérale. L'assistance publique fait place à un droit individuel assorti d'une contre-prestation censée faciliter la réinsertion dans la vie professionnelle. Le RMR reste néanmoins subsidiaire à toutes les autres prestations sociales et aux revenus du groupe familial; il ne peut dépasser 1400 francs par mois, loyer et assurances payés. La gauche, alors majoritaire, a fixé à deux ans le délai de résidence dans le canton pour bénéficier du RMR, alors que le projet du Conseil d'Etat prévoyait cinq ans pour les résidents suisses et dix ans pour les étrangers. Cette générosité a incité la droite à lancer le référendum, une initiative qui vise probablement à couper l'herbe sous les pieds d'une UDC en forte progression dans le canton.

A son dépôt, le projet de RMR avait suscité quelques critiques à gauche, notamment dans le milieu du travail social; des critiques qui portaient sur l'obligation de contre-prestations et sur la capacité de réinsertion de ces travaux «d'utilité personnelle, sociale ou socio-professionnelle», pour reprendre les termes de la loi. Le référendum a fait taire ces critiques et la campagne se déroule selon le clivage classique gauche-droite. Il n'en reste pas moins que si le RMR est accepté, il ne constituera pas la panacée de la politique sociale. La qualité de sa mise en œuvre – nature des contre-prestations, encadrement des bénéficiaires en vue d'une réinsertion notamment – sera déterminante pour son succès. Par ailleurs il ne doit pas devenir l'oreiller de paresse qui rend acceptable des salaires insuffisants pour vivre et qui légitime une politique peu dynamique de réinsertion des chômeurs. *jd*

Contre les lieux communs

Le dynamisme de l'économie américaine résulte pour une bonne part d'une taxation raisonnable du capital et du travail. C'est du moins ce que répètent inlassablement les partisans européens d'un libéralisme plus offensif. Or une étude comparative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les périodes 1980-1985 et 1991-1997 dément ces idées reçues. Outre-Atlantique, le taux d'imposition du capital a progressé beaucoup plus vite – de 28,3% à 31,1% – que celui du travail, resté à peu près stable à 22%. Par contre le prélèvement sur le capital s'est allégé en Allemagne – de 22,9 à 19,9% – et en France – de 24,3 à 23,6% – pendant qu'il augmentait sur le travail – de 33,1 à 35,9% en Allemagne et de 35,4 à 40,2% en France (*Le Monde*, 3 avril 2002). Dans les colonnes de *L'Evénement syndical* (24 avril 2002), Jean-Pierre Ghelfi consacre une excellente page à la question du développement des pays pauvres. L'allégement, voire la suppression de la dette extérieure de ces pays, a permis d'augmenter sensiblement les dépenses sociales. Et depuis une vingtaine d'années, les pays qui ont pu profiter de la mondialisation ont créé des millions d'emplois industriels. Dès lors ce n'est pas l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'il s'agit de mettre en cause mais le poids dominant qu'exercent les Etats-Unis et l'Union européenne et les règles du jeu qu'ils arrivent encore à imposer. Mais si «le commerce peut être un puissant moteur de la croissance» comme le rappelle *Oxfam*, une ONG, encore faut-il permettre aux pays pauvres de commercer. Or, ces derniers sont soumis à des barrières douanières quatre fois plus élevées que celles imposées aux pays riches. Ils perdent ainsi 100 milliards de dollars par an, soit le double de l'aide publique qui leur est consentie. *jd*